

★ Rénovation de 17 logements

Client : [OPH Montigny lès Metz](#)

Avis N° : AM-1822-0601

57 - Montigny-lès-Metz

🕒 Mise en ligne : 25/05/2018

Travaux de bâtiment

Marché > (sup.) 90 000 euros

Source : **MarchésOnline**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

OPH Montigny-lès-metz MME NATHALIE MENDEZ, Responsable Achats, 9, rue du Général Pougin BP 40825 57958 Montigny-lès-metz, Tél. : 0387635111, Email : nathalie.mendez@oph-montigny.fr

Objet du marché :

RENOVATION DE 17 LOGEMENTS TOUS CORPS D'ETAT MONTIGNY-LES-METZ (3 sites)

Critères d'attributions retenus :

Se référer au règlement de consultation

Type de procédure :

Procédure adaptée

Attribution du lot : 01 - GROS OEUVRE

Titulaire du lot :

STROILI

Date d'attribution :

02 mai 2018

Montant du marché ou niveau des offres :

31000euro(s) HT

Attribution du lot : 02 - CHARPENTE COUVERTURE

Titulaire du lot :

LAUZIN

Date d'attribution :

02 mai 2018

Montant du marché ou niveau des offres :

8067euro(s) HT
Attribution du lot : 03 - PLATRERIE

Titulaire du lot :

LAUER

Date d'attribution :

02 mai 2018

Montant du marché ou niveau des offres :

52000euro(s) HT
Attribution du lot : 04 - MENUISERIES INTERIEURES

Titulaire du lot :

FORTUNE

Date d'attribution :

02 mai 2018

Montant du marché ou niveau des offres :

29376,85euro(s) HT
Attribution du lot : 05 - ELECTRICITE

Titulaire du lot :

AZMELEC

Date d'attribution :

02 mai 2018

Montant du marché ou niveau des offres :

40401,50euro(s) HT
Attribution du lot : 06 - PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VMC FAIENCES

Titulaire du lot :

LORRY DEP

Date d'attribution :

02 mai 2018

Montant du marché ou niveau des offres :

67068,68euro(s) HT
Attribution du lot : 07 - PEINTURES SOLS SOUPLES

Titulaire du lot :

EMPX

Date d'attribution :

Montant du marché ou niveau des offres :

34600euro(s) HT

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication :

24/05/2018



Recevoir des
avis similaires